Image not found or type unknown

heritage d'une cousine fille unique

Par **eon liliane**, le **16/11/2008** à **14:39**

Une cousine fille unique est décédée, ses parents sont décédés, du coté de son papa il reste une tante et du coté de sa maman une demie soeur ainsi que des cousins cousines.
Qui héritent.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés